

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

19 titulaires et 19 suppléants

Présents :

13 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :

6 titulaires

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 1

18 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

22 septembre 2022

Numéro de la délibération

22-16

Objet de la Délibération

Candidature à l'Appel à
Manifestation d'intérêt pour une
Approche Territoriale Intégrée
Programme FEDER-FSE + 2021-2027
en collaboration avec Nîmes
Métropole et la CCBTA

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes, à Milhaud, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Bruno FERRIER, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Rémi NICOLAS et Monsieur Jean-Luc DESCLOUX.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Madame Myriam NESTI, Madame Claudine SEGERS, Madame Eliane LACROIX, Monsieur Thierry PESENTI, Monsieur Julien SANCHEZ et Monsieur Max SOULIER.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la Région Occitanie comme autorité de gestion du programme Régional FEDER FSE + pour la période 2021-2027.

Le programme FEDER FSE+2021-2027 est constitué de 5 priorités, dont la cinquième est intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources ». Celle-ci a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales.

Les Approches territoriales intégrées (ATI) prévues au sein de ce programme constituent l'outil de mise en œuvre de cette priorité.

La Région a ainsi lancé un appel à manifestation d'intérêt pour candidater à une ATI FEDER avant le 16 septembre 2022. Seules les candidatures retenues permettront l'accès des projets du territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du programme régional 2021-2027.

A ce titre, une candidature conjointe a été travaillée entre Nîmes Métropole, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et le PETR Garrigues et Costières de Nîmes. Nîmes Métropole a souhaité être le chef de file pour piloter cette ATI en lien avec la CCBTA et le PETR.

En cas de sélection du territoire, les différents porteurs de projets pourront présenter leurs dossiers à un comité technique et une instance de gouvernance locale qui aura la charge de pré-sélectionner les dossiers en fonction de leur adéquation à la stratégie du territoire et de les transmettre pour instruction à l'autorité de gestion régionale pour décision d'attribution.

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
19 titulaires et 19 suppléants

Présents :
13 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :
6 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 1
18 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

22 septembre 2022

Numéro de la délibération

22-16

Objet de la Délibération

Candidature à l'Appel à Manifestation
d'intérêt pour une Approche
Territoriale Intégrée Programme
FEDER-FSE + 2021-2027 en
collaboration avec Nîmes Métropole et
la CCBTA

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le
Et publication ou notification

Le

La complémentarité des fonds européens territorialisés, entre cette priorité 5 et le programme LEADER sera recherchée et des liens entre les différents contrats portés à l'échelle du PETR (Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Contrat Territorial Occitanie) seront favorisés.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le PETR à poursuivre, en collaboration avec Nîmes Métropole et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, son engagement dans le processus de candidature si le dossier est retenu, notamment dans le cadre du conventionnement avec l'autorité de gestion ;
- De mobiliser les moyens nécessaires à la mise en place et à l'animation territoriale de ce programme ;
- D'autoriser Monsieur le Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 9

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président
Rém NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
14 OCT. 2022
Bureau du Courrier